

Rapport de la sous-commission des comptes 2020

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Julien Gressot	POP, rapporteur
	Monsieur Evan Finger	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 29 mars 2021 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Daniel Schwaar, chancelier
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, préposée au Contrôle des habitants
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Vanessa Ciocchetti (procès-verbal)

Introduction

Pour donner quelques informations générales sur les comptes 2020, il est constaté une bonne maîtrise des coûts, avec des charges effectives relativement proches de celles budgétées. Il est même relevé une différence au budget favorable d'environ CHF 1.2 million pour ce qui est des revenus fiscaux, bon résultat dont il faut néanmoins se méfier à cause d'un éventuel effet d'inertie négatif de la crise COVID.

Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que les comptes débouchent sur un résultat opérationnel négatif, avec un déficit de CHF 20.3 millions. Suite à la prise en compte des revenus extraordinaires, du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ainsi que du prélèvement à la réserve de réévaluation, le déficit final s'élève à CHF 13.3 millions en regard des CHF 15.2 millions budgétés.

100 / Conseil général

La Covid-19 a fortement impacté les comptes du Conseil général, notamment par l'annulation d'une partie des rencontres de l'année 2020.

Il est mentionné une dépense relative à l'achat d'un projecteur pour la salle du Conseil général.

110 / Conseil communal

Suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation du virus, toutes les rencontres entre exécutifs ont été annulées et remplacées par des visioconférences. L'abandon des repas organisés à l'issue des séances de travail représente ainsi des économies réalisées sur l'exercice 2020.

Il est souligné que les honoraires liés à l'analyse des compensations pour surcharges géo-topographiques n'apparaissent pas dans les comptes 2020 car tout a été imputé sur l'exercice 2019. En outre, le travail effectué a permis de ne pas dépenser la totalité du budget alloué à cet effet (CHF 100'000.-). Pour l'heure, aucun montant n'est prévu pour continuer les analyses, du moins au niveau communal. Le Conseil d'État semble ne pas partager les mêmes conclusions que les analyses effectuées. Au vu des enjeux existentiels pour les régions d'altitude, il s'agira de tenter de convaincre les nouvelles autorités et, le cas échéant, la population neuchâteloise.

Pour terminer, il est précisé que la somme de CHF 0.7 million nous est allouée pour les exercices 2020 et 2021 au nom des critères géo-topographiques. Si aucune décision au niveau cantonal n'est prise en 2021, la Ville ne recevra aucune compensation pour surcharges géo-topographiques à partir de l'année 2022. Les recettes de la péréquation sont enregistrées au centre du Service des finances.

121 / Chancellerie

La crise sanitaire a perturbé le fonctionnement et l'organisation de la Chancellerie, qui a été contrainte d'annuler les cérémonies habituellement

organisées (nouveaux citoyens, naturalisations, personnes ayant atteint l'âge de l'AVS, etc.). Il est souligné que, étant donné l'incertitude liée au contexte pandémique, pour certaines de celles-ci des travaux préparatoires organisationnels avaient tout de même été effectués, engendrant ainsi un travail administratif important.

L'annulation des cérémonies implique inévitablement une diminution des coûts.

En corollaire de toutes les manifestations publiques annulées, il en résulte également une baisse conséquente dans l'octroi du vin d'honneur.

122 / Service de l'économie

Le Conseil communal souhaite réactiver le Service de l'économie. La constitution d'un cahier des charges pour l'octroi d'un mandat d'étude est en cours. Le conseiller communal précise qu'un rapport d'information adressé au Conseil général est prévu pour cet automne.

Pour ce qui est des comptes, il est relevé un résultat négatif de CHF 4'987.05 dans le compte "*31300000 - Prestations de services de tiers*". Celui-ci correspond à la création d'un transitoire pour la campagne de domiciliation (campagne du Troll). En effet, les charges y relatives se sont finalement avérées inférieures à ce qui avait été estimé à fin 2019.

Bien que cette campagne du Troll soit totalement terminée, le conseiller communal précise qu'une réflexion est ouverte concernant la politique de domiciliation et qu'il reste confiant quant au potentiel et à la capacité de la Ville à attirer de nouvelles et de nouveaux citoyen-ne-s. En ce sens, une des pistes à explorer serait celle relative au potentiel de domiciliation des frontaliers (public cible). L'idée est alors de procéder à une étude permettant d'objectiver les incitations potentielles ainsi que les freins ressentis par les frontaliers pour venir s'installer en ville de La Chaux-de-Fonds. La communication relative à la politique de domiciliation devra ensuite cibler les freins identifiés lors de l'étude et ainsi pallier l'incompréhension et/ou l'éventuelle méconnaissance du système suisse. L'objectif sera en effet de communiquer sur les attentes du public cible de manière efficiente pour espérer un retour sur investissement.

Toujours en ce qui concerne la politique de domiciliation, un commissaire propose un nouvel axe de réflexion relatif à la présence de main-d'œuvre sur les importants chantiers de construction futurs. Cette main-d'œuvre pourrait en effet être une possibilité à envisager pour fixer de nouveaux et nouvelles citoyen-ne-s sur le territoire communal.

Il est précisé que tout ce qui concerne les études ainsi que les actions concrètes de communication seront intégrées dans le Service de l'économie, alors que tout ce qui concerne la culture de l'accueil sera affecté au Contrôle des habitants.

Pour terminer, il est porté une attention particulière sur le fait que, pour l'heure, les éléments susmentionnés constituent des axes de réflexion et non pas un projet concret. Il est important de ne pas vouloir aller trop vite pour construire le projet de façon efficace. Il est en outre précisé que ce travail se fera en collaboration avec la Commission financière, notamment pour que le législatif participe à l'élaboration de ce projet d'importance pour la Ville.

123 / Service informatique communal

En faisant abstraction de la crise sanitaire, l'exercice 2020 s'est déroulé de façon relativement normale pour le Service informatique. En effet, aucun écart important aux comptes et aucun investissement extraordinaire ne sont à relever. Bien que certaines actions aient été anticipées et certains projets reportés, le Service informatique est globalement resté aligné à ce qui était prévu avec des comptes légèrement plus favorables que ceux budgétés.

La Covid-19 a toutefois eu un impact sur l'engagement des ressources du service. Une partie des collaborateurs/trices informatiques a en effet dû être démobilisée de certains projets pour mettre l'accent sur le support nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des services de la Ville, notamment suite à la hausse du télétravail. Il est précisé que certains secteurs ont été plus impactés que d'autres. Il s'agit essentiellement des structures centrales du SIEN (support, serveurs, réseau et téléphonie).

Pour aller plus loin en termes d'impacts liés à la Covid-19, il est précisé que le Service informatique s'est servi du stock de matériel existant pour équiper les collaboratrices et collaborateurs qui en avaient besoin pour le télétravail. Le matériel mis à disposition est celui qui avait été remplacé l'année précédente et qui était encore fonctionnel. Les seules demandes pour lesquelles le service informatique n'a pas pu entrer en matière sont celles relatives au scannage de documents depuis le domicile. Celles-ci ont notamment dû être bloquées en regard de la loi sur la protection des données. Dans ces cas précis, ce sont des aménagements dans l'organisation des services concernés qui ont dû être opérés.

Pour rappel, le changement de matériel informatique est préconisé tous les 5 ans pour les ordinateurs fixes et tous les 3-4 ans pour les ordinateurs portables. Cette règle nous permet de suivre les technologies sans changer

le matériel informatique trop souvent. Dans l'état actuel des choses, le plan directeur pourra probablement être utilisé sur une période un peu plus longue que prévue, en raison de remplacements moins fréquents qu'envisagés.

Durant l'exercice 2020, certains projets ont été anticipés par rapport au schéma directeur. C'est notamment le cas du projet relatif à la gestion du temps à distance. Ce développement a en effet été nécessaire pour permettre aux collaborateurs/trices de timbrer depuis leur domicile. Il est précisé que celui-ci fonctionne à satisfaction et qu'il a non seulement permis de moderniser le système, mais qu'il a également donné un nouveau souffle pour une digitalisation plus approfondie de toute cette gestion des ressources.

En outre et dans l'idée de responsabiliser les cheffes et les chefs de service quant aux coûts informatiques générés par leur activité, une action visant à identifier les frais en infrastructure informatique pour chaque service de l'Administration a été entreprise en fin d'année dernière. L'objectif est de faire figurer ces coûts informatiques par service dès 2022 et non plus, comme jusqu'à présent, dans un seul et même centre de frais. Ceci permettra également d'avoir une meilleure visibilité sur ce type de dépenses. En réponse à une question d'un commissaire, il est précisé que, pour l'heure, il n'est pas prévu de ventiler tous les coûts de fonctionnement des services dits centraux, comme le fait l'Etat dans le cadre de sa comptabilité analytique, mais uniquement les coûts relatifs à l'informatique. Ceux-ci semblent en effet être les coûts générés les moins bien perçus.

A la question d'un commissaire, il est répondu que l'avenir des plateformes numériques des bibliothèques est encore incertain, suite à l'abandon de Rero par les bibliothèques universitaires, mais que des solutions à moyen terme sont en place.

Pour terminer, il est abordé la question d'une migration éventuelle de l'ERP SAP vers l'ERP Abacus, inscrite au schéma directeur informatique 2018-2022 de la Ville. La cheffe du Service des finances précise que ce projet est en cours pour la partie des finances et que la description des processus est bientôt terminée. Il est toutefois relevé qu'aucun changement n'est pour l'instant prévu pour la partie des ressources humaines, notamment car la partie RH des écoles doit obligatoirement être tenue sur SAP.

124 / Affaires juridiques

Le Service des Affaires juridiques présente des comptes quelque peu particuliers cette année. Ceci s'explique par le fait qu'aucun service juridique n'existait en 2019. Il a en effet été réactivé en mai 2020.

Globalement, les comptes présentent un résultat favorable d'environ CHF 20'000.–. Ceci est notamment expliqué par le fait que l'entrée en fonction du responsable des Affaires juridiques a eu lieu plus tard que prévu, soit en mai et non pas en janvier 2020. Des économies sur salaire ont ainsi pu être réalisées.

Il est précisé que les dossiers de nature juridique ont été traités par le biais de mandats externes durant les quatre premiers mois de l'année et qu'une aide ponctuelle reste nécessaire à ce jour. Ces éléments justifient alors le dépassement au budget de CHF 25'392.95 du compte « 31320300 - *Conseillers externes - Experts* ». Il est cependant souligné que l'économie de salaire réalisée est supérieure aux surcoûts de ces mandats externes.

Bien qu'il soit prévu de normaliser cette situation dès 2021, il est mentionné qu'une aide ponctuelle restera malgré tout nécessaire à l'avenir, sous forme de mandat donné pour certains dossiers à des avocats externes (en raison de la surcharge et/ou de la spécialisation du domaine juridique concerné). Il est en effet souligné que le service comprenait par le passé 1.7 EPT, alors qu'il ne comptabilise plus que 1 EPT aujourd'hui.

Pour ce qui est des dépenses, il est mentionné qu'un certain nombre d'abonnements a pu être résilié. Le Service des Affaires juridiques a toutefois dû compléter la bibliothèque qui n'avait plus été mise à jour depuis quelques années. Ces deux éléments ont eu des incidences sur les comptes « 31030100 – *Abonnement journaux, magazines* » et « 31030200 - *Acquisition livres, ouvrages spécialisés* ».

Le montant figurant dans la rubrique « 31600100 – *Location local, terrain, surface, place* » est par ailleurs inférieur au montant budgété en raison de la vacance du bureau durant les quatre premiers mois de l'année 2020.

Selon le responsable des Affaires juridiques, l'organisation du service s'est normalisée. Après une année de recul, il peut en outre avancer que le système actuellement mis en place devrait fonctionner, pour autant qu'une enveloppe budgétaire adaptée reste à sa disposition pour des mandats externes.

En ce qui concerne le recrutement d'un juriste pour le SCAS, il est précisé que la création de ce poste répond à un besoin de spécialisation métier dans

un domaine très particulier. S'ensuivra néanmoins une collaboration entre les deux services. Après analyse, il a été décidé d'intégrer le 0.5 EPT du poste de juriste du SCAS dans le quota EPT des assistantes et assistants sociaux/ales subventionné par l'Etat. Pour rappel, celui-ci s'élève à 23. Il est en effet considéré que la création de cette nouvelle fonction est une manière de soulager une partie du travail des assistant-e-s sociaux/ales, tout en augmentant leur efficience.

Pour terminer, il a été décidé d'allouer les charges salariales de ce nouveau poste au SCAS. La proximité avec le personnel du SCAS a ici été déterminante. Selon le responsable des Affaires juridiques, c'est une bonne chose pour l'instant mais cela n'est pas gravé dans le marbre. En effet, selon lui, l'idéal serait, à terme, de profiter de ces compétences pour renforcer le Service des Affaires juridiques et ainsi faire baisser le montant dépensé pour l'octroi de mandats à l'externe.

130 / Contrôle des habitants

De manière générale, le Contrôle des habitants fonctionne bien. Malgré quelques incidences de la Covid-19 sur les comptes, ces derniers restent proches de ce qui avait été budgété.

La préposée au Contrôle des habitants précise que le service a en effet dû fermer du 16 mars au 11 mai 2020. Malgré une réouverture relativement rapide et le maintien d'un maximum de services à distance, il est relevé une baisse des encaissements relatifs aux documents d'identité ainsi que, de façon globale, une baisse d'activité sur les renseignements. Il est par ailleurs mentionné l'installation d'un système « Stop and go » permettant de gérer les files d'attente pour accéder au service.

La Covid-19 a également eu des répercussions sur les élections communales, qui ont dû être reportées en fin d'année. Additionnées à deux votations et aux élections cantonales du 18 avril 2021, il est souligné une sollicitation importante du service depuis septembre 2020.

Des précisions sont alors demandées quant à la gestion des élections cantonales du 18 avril 2021. Au vu des dernières élections communales et au dysfonctionnement informatique survenu, la préposée au Contrôle des habitants souligne que tous les tests réalisés jusqu'à ce jour se sont avérés concluants. En termes d'organisation, quelques changements ont eu lieu. Au vu de la complexité des listes, la capacité a en effet été augmentée de treize personnes et il a été décidé de former l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration impliqués dans le dépouillement. Pour

aller plus loin et afin de répondre à la demande de l'Etat de commencer le scannage à 7h00, dix-huit étudiants ont été engagés. L'ouverture des enveloppes commencera ainsi à 5h00. En somme, les mesures nécessaires au bon déroulement du dépouillement ont été prises et la préposée au Contrôle des habitants reste confiante mais la Chancellerie cantonale a tout de même été informée des défis logistiques que cela représentait et des garanties ont été demandées par rapport au système informatique.

Pour ce qui est de la politique de domiciliation, il est mentionné une réflexion ouverte sur l'accueil administratif de nouvelles et de nouveaux habitant·e·s ainsi que sur la coordination des différents services concernés. L'objectif serait de créer un service à la population, avec idéalement un seul point d'entrée, permettant non seulement de simplifier la vie des nouvelles et nouveaux arrivant·e·s mais également celle des citoyennes et citoyens en général. La question soulevée ici est une piste à explorer parmi tant d'autres. La convivialité et la simplification de la prise en charge administrative sont des facteurs indirects mais tout de même très importants. La non-satisfaction peut en effet avoir un impact négatif en termes d'image.

Toujours dans le même thème, deux rencontres ont eu lieu avec le délégué à la domiciliation du canton de Neuchâtel, qui a pu présenter à la Ville les différents axes de stratégie cantonale de domiciliation. Des démarches plus concrètes ont également été abordées. Bien que l'Administration soit convaincue d'une collaboration fructueuse entre les deux parties, il est constaté une vision très générale et très cantonale de la problématique. Les spécificités de la Ville de La Chaux-de-Fonds ne sont alors pas prises en compte.

Pour terminer, il est relevé un bilan démographique légèrement négatif pour les deux premiers mois de l'année.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

Dans les éléments principaux à relever, il est mentionné que les charges du personnel sont inférieures à celles budgétées. Il est néanmoins nécessaire de souligner qu'un poste mis au concours en 2020 reste à pourvoir.

Les écarts aux comptes sont expliqués dans les remarques.

Pour ce qui est maintenant des recettes, il est relevé une augmentation significative dans la rubrique « *46 - Revenus de transfert* », soit sur les subventions que l'Administration reçoit du canton ou des autres communes. Il est alors constaté une différence significative dans les subventions

cantoniales sur les salaires. Celles-ci avaient en effet été sous-estimées dans le budget.

Il est par ailleurs constaté un revenu non budgété de CHF 97'541.50 dans la rubrique « 49 – *Imputations internes* ».

Pour conclure, les comptes présentent un résultat favorable par rapport au budget d'environ CHF 400'000.—.

Pour ce qui est des quotas EPT reconnus par l'Etat, la cheffe du Service communal de l'action sociale précise que tant les quotas du personnel social que ceux du personnel administratif sont atteints.

En ce qui concerne la gestion du contentieux, il a été décidé de transférer le contentieux du SCAS sous la direction des finances au 1^{er} février 2021. Il est précisé que la personne engagée pour le contentieux dédié au SCAS travaille physiquement avec l'équipe du contentieux des finances mais que la charge sera portée dans les comptes du SCAS. Afin de traiter les dossiers de manière efficiente, une procédure a été mise en place pour délimiter les tâches de chacun des services concernés (contentieux, SCAS et Affaires juridiques dans certains cas). Il est en outre précisé qu'une aide ponctuelle est pour l'heure donnée sous forme de mandat pour résorber l'important retard dans le traitement du contentieux.

Il est ensuite mentionné qu'un poste de juriste à 50% a été mis au concours pour aider et accompagner les assistantes et assistants sociaux/ales dans des décisions qui relèvent de la juridiction. Il est précisé que ce poste est intégré dans les effectifs des assistantes et assistants sociaux/ales et qu'il ne représente donc pas une augmentation de dotation. L'objectif ici est de disposer de compétences complémentaires dans un environnement assez complexe, permettant ainsi d'apporter des réponses justes et professionnelles. Il est également souligné la volonté d'une harmonisation dans l'appréciation des cas.

Pour conclure, l'objectif global est de stabiliser définitivement le Service de l'action sociale qui a encore subi un roulement de personnel important en 2020, et de disposer, dès fin 2021, d'une structure stable et efficiente qui permette de répondre aux besoins de façon raisonnable et juste. En ce sens, il est constaté une amélioration dans le taux de roulement dans la seconde partie de l'année 2020, notamment avec des départs qui ne sont plus dépendants de facteurs internes. Il est précisé que l'équipe va mieux mais reste fragile, notamment avec la presse qui n'aide pas. Les éléments négatifs colportés par cette dernière pèsent sur le moral du personnel.

L'exercice d'un tel service en période de Covid est compliqué. Les rendez-vous se sont faits essentiellement par visioconférence et par téléphone, compliquant de fait le suivi des bénéficiaires. Un retour à la normale est prévu dès que la situation sanitaire le permettra.

Un poste d'agent de sécurité a été engagé pour faire respecter les mesures Covid. Des questions ont été posées sur le bien-fondé d'avoir recours à une entreprise privée pour de tels services, auxquelles il a été répondu qu'une analyse était en cours sur l'avenir de ce poste. La direction du SCAS est en phase d'étude pour déterminer s'il est nécessaire ou non de prolonger cette mesure au-delà de la période Covid, pour combien de temps et à quelles conditions (internalisation / mandat externe, prestation permanente / ponctuelle, etc.). Il est précisé que pour l'instant rien n'est décidé.

En conclusion, bien que l'office d'aide social ait délivré les prestations aux bénéficiaires durant toute la période de pandémie, celle-ci a fortement impacté son fonctionnement. Le service devra alors tenter de tirer des enseignements de cette période pour repenser son fonctionnement.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Il est tout d'abord relevé que le montant versé à la facture sociale est inférieur au montant budgété d'environ CHF 1.7 million, notamment grâce au principe d'échéance entré en vigueur en 2020. Celui-ci a toutefois été compensé par le montant du dommage calculé, qui s'élève à CHF 1'725'000.–. L'économie qui aurait ainsi pu être réalisée a été annihilé par cette charge extraordinaire.

Pour ce qui est ensuite du compte « 36110200 – *Bourse d'études* », il est expliqué que l'augmentation dans les comptes est liée aux bénéficiaires issus des domaines de l'asile.

Une surestimation du budget par le canton de l'ordre de CHF 590'947.30 est ensuite relevée dans le compte « 36110210 – *Subsides LAMal* ».

Pour ce qui est de l'intégration socio-professionnelle, il est constaté une augmentation au budget, notamment liée aux moyens supplémentaires engagés par le service de l'emploi pour faire face aux conséquences engendrées par la Covid-19.

En ce qui concerne le compte « 36110250 - *Lutte c/la fraude* », il est spécifié que les contrôleurs de l'office concerné ont consacré la majorité de leur temps aux contrôles liés aux RHT ainsi que sur les mesures sanitaires liées à la Covid-19. Ceci justifie des comptes favorables au budget.

Le dépassement au budget de CHF 37'500.– présent dans le compte « 36360230 – *Subv. Organismes non lucratifs – Insertion* » se justifie par des ambiguïtés dans les échanges avec Job Service concernant la résiliation d'une convention existante. Il est relevé qu'en fin d'année 2020, les mesures nécessaires ont été prises pour une résiliation effective à fin juillet 2021. Il semble par ailleurs important de préciser qu'une partie de la prestation a déjà été rapatriée en interne. Job Service continue alors de fournir la seconde partie de la prestation jusqu'à fin juillet 2021, moment à partir duquel l'entier de la prestation précédemment fournie par Job Service sera internalisé. Il est alors souligné qu'aucune prestation n'a été payée dans le vide et que le bilan est neutre du fait du non-engagement du personnel nécessaire pour l'internalisation de la prestation.

La rubrique « 43 – *Revenus divers* » comprend quant à elle les remboursements relatifs à la récupération des doubles loyers pour l'année 2016.

Pour terminer, il est également mentionné que sous la rubrique « 46 – *Revenus de transfert* », il apparaît un dédommagement extraordinaire de CHF 87'082.–, lié à une convention franco-suisse qui, étant dysfonctionnelle, avait abouti sur une résiliation unilatérale de la part de la France. Cette somme a pu être récupérée après 4 ans de négociation.

600 / Service des finances

De façon générale, le Service des finances présente des charges de personnel légèrement inférieures à ce qui était prévu. La réorganisation des tâches et des processus a en effet permis de ne pas remplacer un collaborateur parti en 2020. Ce poste, resté vacant sur 2020, a toutefois été repourvu en 2021 pour assurer momentanément le suivi du contentieux du SCAS et, par la suite, reprendre la partie facturation et contentieux (départ à la retraite prévu du titulaire).

Il est ensuite relevé une différence significative dans la rubrique « 31 – *Biens, services, autres charges exploit.* », plus particulièrement dans le compte « 31800010 – *Réévaluations sur créances (ducroire)* ». Cette augmentation est due à une réévaluation des créances. Un pourcentage est en effet appliqué en fin d'année sur les créances ouvertes. Du fait que ces postes ont augmenté en fin d'année, il en résulte inévitablement une augmentation ici. Il paraît alors pertinent de préciser que cette variation est intégralement imputée au Service des finances et non pas détaillée par service.

Il est constaté la présence d'un élément exceptionnel dans les charges financières, à savoir l'intégration d'une provision générale pour risques de dépollution, de l'ordre de CHF 600'000.—. Celle-ci apparaît dans le compte « 34110000 – *Pertes réalisées sur les terrains PF* ». Il est précisé que le solde de cette rubrique est constitué des intérêts payés aux instituts financiers. Sans la prise en compte de cette attribution à la provision, il est constaté une baisse par rapport aux comptes 2019, notamment liée au renouvellement d'emprunts à long terme à des taux d'intérêt plus favorables. En revanche, l'endettement augmente d'environ CHF 15 millions entre 2019 et 2020.

Pour ce qui est des charges de transfert, plus particulièrement dans le compte « 36500000 – *Réévaluations, participations PA* », soit la réévaluation des participations du patrimoine administratif, il est relevé qu'un correctif par rapport aux comptes précédents a dû être passé. Celui-ci correspond à la participation TransN. Il est en effet précisé que la valeur de la participation avait été calculée sur la base du pourcentage de participation lors de la création de TransN, alors que celui-ci a par la suite changé. Il est alors expliqué que la réduction de la valeur de la participation se justifie par deux éléments : le premier est que TransN a réalisé une perte sur l'exercice 2019 (ce qui engendre de facto une baisse de la participation) et le second est lié au correctif passé suite à l'erreur de valorisation.

Il est mentionné une baisse dans les recettes, plus particulièrement sous la rubrique « 40 – *Revenus fiscaux* », dans le compte « 40320000 – *Taxes billets de spectacles* ». Cette baisse se justifie par l'annulation des différents matchs et spectacles, en raison de la crise sanitaire.

Pour terminer, il est relevé que la péréquation financière est stable par rapport à 2019.

Il est demandé des précisions quant aux emprunts et les dates d'échéance à venir. La cheffe du Service des finances souligne tout d'abord qu'une partie des emprunts à court terme ont été consolidés en emprunts à long terme. Ceci découle d'une décision du Conseil communal de privilégier une vision à long terme (10-12 ans) plutôt que de potentiellement subir les risques associés aux taux négatifs (incertitude relative à leur évolution). Il est précisé que les taux d'intérêt appliqués sur ces nouveaux emprunts à long terme sont de 0,4% et 0.56%.

Pour ce qui est ensuite des deux emprunts toxiques, il est précisé qu'il reste deux annuités pour le premier (CHF 20 millions, échéance en juin 2022). La provision y relative semble à ce jour suffisante. Pour ce qui est du second (CHF 30 millions), l'échéance est prévue pour 2029. La toxicité de cet emprunt reste toutefois incertaine car dépendante de l'évolution des taux

EU-USD et EU-CHF. Si ces taux continuent d'évoluer de façon parallèle, cet emprunt présente peu de risques. Il est néanmoins précisé qu'il est impossible de sécuriser ce produit à des coûts raisonnables.

Pour terminer, la décision du Conseil communal de privilégier les emprunts traditionnels à long terme se justifie également par l'existence des emprunts SWAP, qui doivent être renouvelés tous les trois à six mois. La Ville de La Chaux-de-Fonds est donc déjà très présente sur les marchés financiers.

610 / Contributions

Pour commencer, il paraît nécessaire de préciser que les impôts frontaliers sont basés sur des estimations puisque le décompte réel nous parvient dans le courant du 2^{ème} semestre de l'année suivante. Les différences sont ainsi reportées d'une année à l'autre.

Il est souligné que la prudence a été de mise sur l'année 2020 avec un budget estimé à CHF 14'294'000.– et un montant de CHF 12'573'427.20 dans les comptes. L'estimation de cet impôt prend comme hypothèse une baisse due aux effets de la Covid-19 et il a été retenu un montant proche des impôts frontaliers reçus en 2017.

Il est ensuite demandé des précisions sur les impôts des personnes physiques, pour lesquels une augmentation est constatée. Il est alors expliqué que deux éléments sont à prendre en compte ici. Une baisse par rapport aux comptes 2019 suite à la réforme cantonale d'une part, et une augmentation figurant dans le compte « 40001000 – *Impôts revenus-PP-Années préc.* », liée à des rectifications significatives dans les taxations de l'année 2019, d'autre part. Pour rappel, dans les comptes 2020 intitulés "année fiscale" figurent le montant total des acomptes fiscaux 2020 et les taxations définitives de l'année 2019.

Pour ce qui est du contentieux, il a été estimé un transitoire de CHF 600'000.– dans le compte « 31811010 – *ADB, non-valeurs-abandons-remises-PP* ». En effet, suite à l'arrêt des poursuites durant une période de l'année 2020, les pertes sur débiteurs impôts selon les tableaux de bord étaient nettement inférieurs aux comptes 2019, alors que les risques sur ces débiteurs auront plutôt tendance à augmenter. Ce transitoire a été comptabilisé afin d'anticiper un report des pertes sur les exercices suivants.

Il est demandé des informations concernant l'impôt foncier et les éventuelles contestations reçues de la part des personnes physiques. Il est alors confirmé que l'impôt foncier a posé quelques problèmes cette année. Bien que l'Administration ait attendu le mois de décembre pour la facturation (basée

sur les informations du service cantonal des contributions), beaucoup de réclamations sont parvenues au Service des finances, entraînant généralement des rectifications. Le service a pu répondre à la majorité des réclamations mais il reste encore des cas à traiter. Il est alors mentionné que le chiffre présent dans les comptes 2020 pourrait légèrement augmenter car certaines facturations n'ont pas encore pu être effectuées.

Pour aller plus loin, en termes d'impôt foncier des personnes physiques, il est relevé que les comptes sont inférieurs au chiffre porté au budget. Ceci s'explique par le fait que certaines personnes physiques ayant des immeubles de rendement ont créé des sociétés anonymes. Un transfert, dont le montant exact n'est pas connu, a donc eu lieu entre les personnes physiques et morales.

Pour terminer, en ce qui concerne les personnes morales, il est relevé que l'impôt sur le capital augmente alors que l'impôt sur le revenu baisse en lien avec le système de l'imputation forfaitaire des impôts. Cela relève probablement des effets induits par la Covid-19 sur la marche des affaires.

En conclusion, excepté pour les impôts à la source, les impôts des personnes morales et les impôts frontaliers (estimation), l'impact de la Covid-19 n'est pas réellement visible dans les comptes 2020 mais se verra dans les comptes 2021.

Le rapporteur de la sous-commission

Julien Gressot